

Commune de Saint Julien les Rosiers



Mairie – 30340 SAINT JULIEN LES ROSIERS

MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Dressé le 25/06/2019



Siège social : 4 rue de la Bergerie - 30100 ALES
Tél : 04 66 54 23 40 - Fax : 04 66 54 23 44 - ales@rci-inge.com
Agence : 10 rue Vaucanson - 07200 AUBENAS
Tél : 04 75 89 97 50 - Fax : 04 75 89 97 59 - aubenas@rci-inge.com

Vu et approuvé en date du

Le Maire

NM



13.075

NOTE COMPLEMENTAIRE A LA NOTICE TECHNIQUE

AVANT-PROPOS

Le zonage d'assainissement de la commune de Saint-Julien-les-Rosiers est mis à jour suite à une modification du Plan Local d'Urbanisme. Le dernier zonage d'assainissement approuvé date du 27 juin 2013.

Ce dernier n'avait pas été soumis à une demande d'examen au cas par cas. Il est désormais obligatoire de la réaliser.

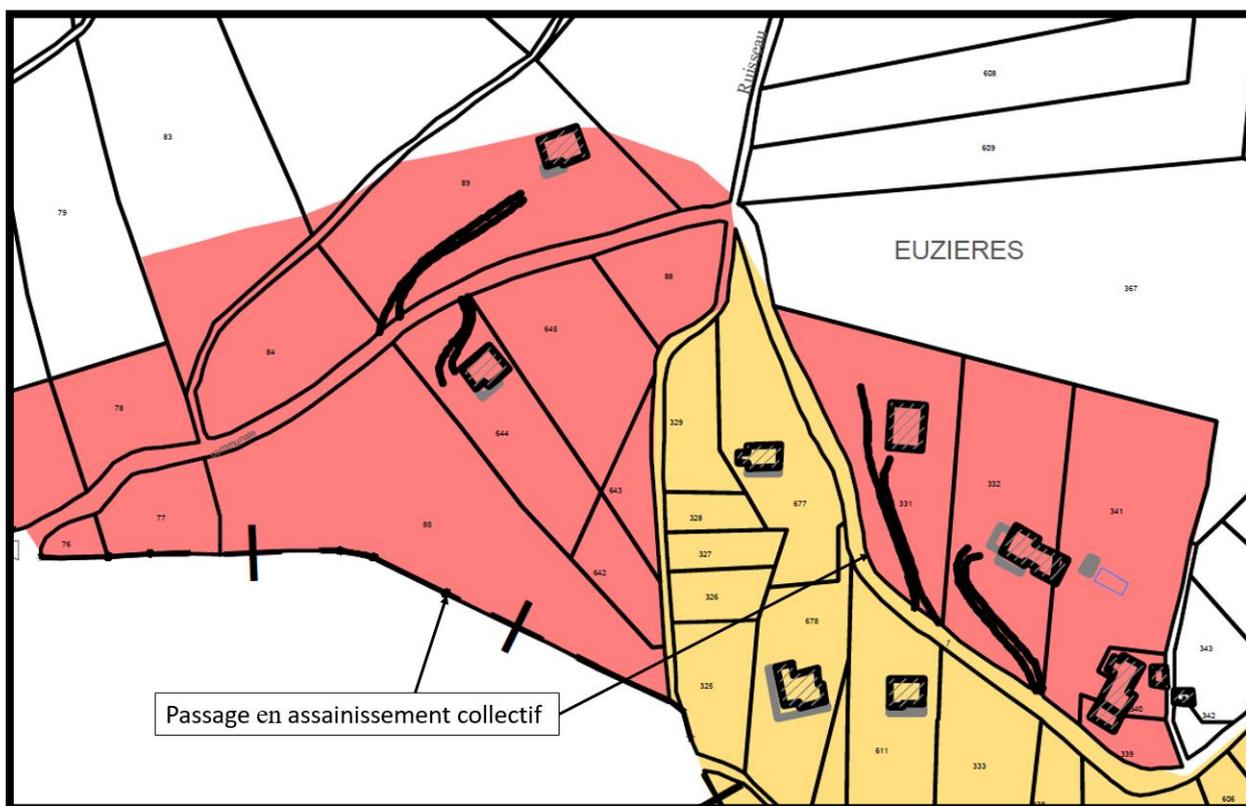
La procédure d'examen au cas par cas se compose d'un CERFA relatif à l'article R. 122-17-I du Code de l'Environnement, du plan du zonage et de la notice technique.

La notice technique de 2013 est conservée, en effet il n'y a pas de modification majeure du zonage d'assainissement. Cette note complémentaire a pour objectif de mettre à jour le zonage de 3 secteurs de la commune de Saint-Julien-les-Rosiers.

Les modifications apportées au zonage sont les suivantes :

- **SECTEUR ARBOUSSE**

Dans le cadre de la protection de la source de la Gaillarde une partie des parcelles est passée en zone d'assainissement collectif. La zone concernée devient ainsi constructible.

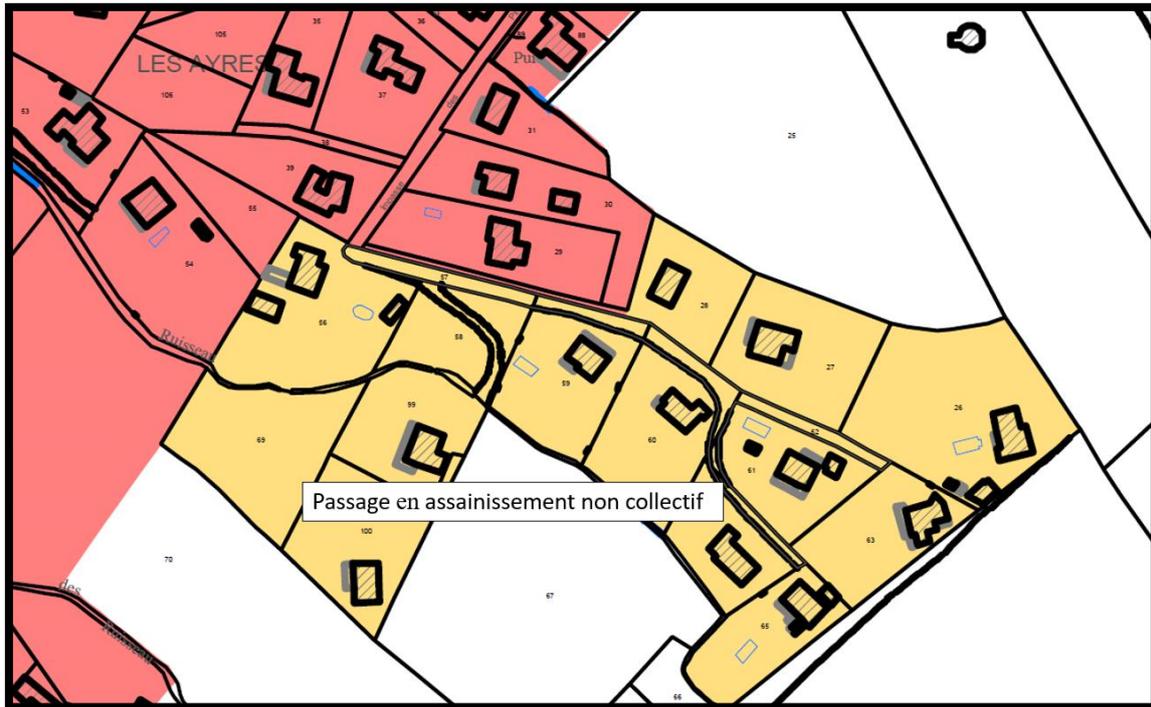


Légende :

- Couleur Rose : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- Couleur Jaune : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **IMPASSE DES PINS**

Suite à une erreur matérielle sur le plan d'origine, la zone passe en assainissement non collectif comme c'est le cas actuellement. En effet, ces habitations ne sont pas raccordables au réseau d'assainissement collectif existant.



- **ROUTE VIEILLE**

Les propriétaires des parcelles concernées ont mis en place des pompes de relevage pour accéder au réseau collectif. Ainsi, ces parcelles passent en assainissement collectif comme c'est le cas actuellement.

De plus, les parcelles AS 1 et 2 ont été sorties de la zone d'étude car les terrains sont classés en zone verte au PLU

